

ARRÊTÉ DEP-2026-280 PORTANT NOMINATION DU JURY
DES CERTIFICATS D'APTITUDE PROFESSIONNELLE CONDUCTEUR D'ENGINS : TRAVAUX
PUBLICS ET CARRIÈRES, CONSTRUCTEUR DE ROUTES ET D'AMÉNAGEMENTS URBAINS,
COUVREUR, ÉTANCHEUR DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS, MAÇON, INTERVENTIONS
EN MAINTENANCE TECHNIQUE DES BÂTIMENTS, CARRELEUR MOSAÏSTE, CONSTRUCTEUR
D'OUVRAGES EN BÉTON ARMÉ, CONSTRUCTEUR DE RÉSEAUX DE CANALISATIONS DE
TRAVAUX PUBLICS, PEINTRE APPLICATEUR DE REVÊTEMENTS ET DES CERTIFICATS DE
SPÉCIALISATION DE NIVEAU 3 ÉCHAFAUDEUR, PLÂTRIER ET ZINGUEUR

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

- Vu** les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 à D 337-23 et D 337-158 du code de l'éducation ;
- Vu** l'arrêté du 29 août 2022 portant création du certificat d'aptitude professionnelle conducteur d'engins : travaux publics et carrières ;
- Vu** l'arrêté du 30 mars 2021, portant création du certificat d'aptitude professionnelle constructeur de routes et d'aménagements urbains ;
- Vu** l'arrêté du 30 mars 2021, portant création du certificat d'aptitude professionnelle couvreur ;
- Vu** l'arrêté du 29 août 2022 portant création du certificat d'aptitude professionnelle étancheur du bâtiment et des travaux publics ;
- Vu** l'arrêté du 30 mars 2021, portant création du certificat d'aptitude professionnelle maçon ;
- Vu** l'arrêté du 30 mars 2021 portant création du certificat d'aptitude professionnelle interventions en maintenance technique des bâtiments ;
- Vu** l'arrêté du 15 avril 2019 portant création du certificat d'aptitude professionnelle carreleur mosaïste ;
- Vu** l'arrêté du 8 avril 2019 portant création du certificat d'aptitude professionnelle constructeur d'ouvrages en béton armé ;
- Vu** l'arrêté du 15 avril 2019 portant création du certificat d'aptitude professionnelle constructeur de réseaux de canalisations de travaux publics ;
- Vu** l'arrêté du 8 avril 2019 portant création du certificat d'aptitude professionnelle peintre applicateur de revêtements ;
- Vu** l'arrêté du 19 février 2024 portant création du certificat de spécialisation de niveau 3 échafaudeur ;
- Vu** l'arrêté du 30 août 2022 portant création du certificat de spécialisation de niveau 3 plâtrier ;
- Vu** l'arrêté du 29 août 2022 portant création du certificat de spécialisation de niveau 3 zingueur ;
- Vu** l'arrêté rectoral conjoint DEP-2026-1002 nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle et aux certificats de spécialisation ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission des certificats d'aptitude professionnelle conducteur d'engins : travaux publics et carrières, constructeur de routes et d'aménagements urbains, couvreur, étancheur du bâtiment et des travaux publics, maçon, interventions en maintenance technique des bâtiments, carreleur mosaïste, constructeur d'ouvrages en béton armé, constructeur de réseaux de canalisations de travaux publics, peintre applicateur de revêtements et des certificats de spécialisation de niveau 3 échafaudier, plâtrier et zingueur pour la session 2026 dans les académies de Créteil, Paris et Versailles, est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Stéphane DROUET, professionnel

Vice-président :

Monsieur Frédéric LAFONTAINE, enseignant

Enseignants :

Monsieur Francesco POMPILI
Monsieur Pascal BAYEUX
Monsieur Thierry HUTSEBAUT
Monsieur Marouane BENSATOR
Monsieur Anthony ANGOT
Monsieur Jean MANGANI

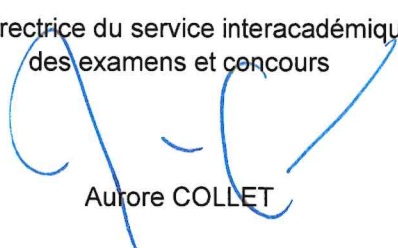
Professionnels :

Monsieur Eric MARIE
Monsieur Rémi KEREMBELLEC
Monsieur Erwann FRANCOISE
Monsieur Vincent AVELINE
Monsieur Youssef GHARMAOUI
Monsieur David ROUX

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2026.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours



Aurore COLLET